

Sondage sur les frais administratifs – Foire aux questions

Pourquoi le ministère mène-t-il ce sondage en ce moment?

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences examine actuellement la façon dont le gouvernement administre les accords de paiement de transfert pour les programmes d'Emploi Ontario (EO) et en assure le suivi. Le ministère ne recueille pas actuellement des données sur les façons dont les frais administratifs sont dépensés. Conséquemment, le ministère mène des recherches sur la façon dont des frais administratifs sont engagés par les fournisseurs de services. **Vos commentaires sont importants. Les renseignements recueillis dans le cadre du sondage orienteront les politiques et lignes directrices futures relatives aux frais administratifs.**

En quoi consiste le sondage?

Il s'agit de 15 questions à choix multiples.

Sur quels programmes d'Emploi Ontario porte le sondage?

- Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE)
- Alphabétisation et formation de base (AFB)
- Commissions locales
- Programme de formation relais de l'Ontario (PFRO)
- Fonds pour le développement des compétences (FDC)
- Compétences+ Ontario (C+O)

À qui demande-t-on de répondre au sondage?

Aux fournisseurs de services qui administrent un programme visé d'Emploi Ontario.

Les fournisseurs de services feront-ils l'objet d'une vérification après avoir répondu au sondage?

Les fournisseurs de services ne feront pas l'objet d'une vérification pour avoir répondu au sondage ou non.

Que fera le ministère avec les résultats du sondage?

Le ministère utilisera les résultats du sondage pour orienter les décisions stratégiques futures sur les lignes directrices d'Emploi Ontario relatives aux frais administratifs.

Les fournisseurs de services verront-ils leur financement changer en participant au sondage?

Le fait de ne pas répondre au sondage n'aura aucune conséquence sur le financement reçu par les fournisseurs de services.

Qu'arrive-t-il si les fournisseurs de services ne répondent pas au sondage?

Il s'agit d'un sondage à participation volontaire. Les fournisseurs de services ne sont pas tenus d'y participer.

Quelle est la définition de « frais administratifs »?

Les frais administratifs sont définis selon les lignes directrices et l'accord de paiement de transfert pour le programme d'EO. Différents programmes d'EO pourraient avoir différentes définitions de frais administratifs et différents seuils pour les dépenses admissibles. Le ministère comprend que la définition de frais administratifs peut faire l'objet d'interprétation. Veuillez répondre aux questions du sondage en fonction de votre compréhension de la définition des frais administratifs.

Qu'arrive-t-il si un des programmes d'Emploi Ontario (c.-à-d. SCOE, AFB, commissions locales, PFRO, FDC, C+O) est un programme qu'un fournisseur de services administrait auparavant, mais n'administre plus?

Veuillez répondre au sondage en fonction des frais administratifs défrayés au cours des trois dernières années. Il peut s'agir de frais relatifs à des programmes administrés dans le passé.

Qu'arrive-t-il si les fournisseurs de services ont d'autres commentaires ou renseignements à fournir?

Des consultations virtuelles seront menées auprès des fournisseurs de services dans chaque région. Les participants auront l'occasion de fournir des commentaires plus complets au ministère sur les types et montants de frais administratifs engagés, y compris sur leurs préoccupations par rapport aux lignes directrices et politiques actuelles sur les frais administratifs et sur les occasions de les améliorer.

Les fournisseurs de services peuvent-ils participer à la consultation virtuelle s'ils n'ont pas répondu au sondage?

Non. Seuls les fournisseurs de services qui ont répondu au sondage peuvent participer à la consultation virtuelle.

Le ministère fournira-t-il les résultats du sondage aux fournisseurs de services?

Les résultats ne seront pas remis aux fournisseurs de services.

Qu'arrive-t-il si un fournisseur de services a des questions au sujet de la collecte et de la conservation des données?

Veuillez communiquer avec Christine Yu, analyste principale de la conception et de l'élaboration des programmes, Division des politiques et des innovations relatives à la main d'œuvre, à Christine.Yu@ontario.ca.

Que doivent faire les fournisseurs de services s'ils ont besoin d'aide à répondre au sondage?

Veillez communiquer avec Christine Yu, analyste principale de la conception et de l'élaboration des programmes, Division des politiques et des innovations relatives à la main d'œuvre, à Christine.Yu@ontario.ca.